

19 mars 2020

Dispositions particulières relatives à l'épidémie de Covid-19

Madame, Monsieur,

La FSMA, en sa qualité de superviseur financier, suit d'heure en heure l'évolution de la situation et les mesures qui sont prises par les autorités pour endiguer la propagation de l'épidémie qui règne en ce moment dans notre pays et ailleurs dans le monde.

Nous tenions tout d'abord à vous assurer que la FSMA a pris les dispositions nécessaires pour assurer la continuité de ses activités. Nos services sont, comme d'habitude, disponibles afin d'être à l'écoute et d'apporter aux entités sous son contrôle, dans toute la mesure possible, le soutien nécessaire afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans le plein respect du cadre réglementaire applicable.

En ce qui concerne en particulier les activités des intermédiaires et des prêteurs soumis à son contrôle, la FSMA entend souligner ou rappeler les points suivants :

 La FSMA encourage vivement les intermédiaires et prêteurs à se tenir régulièrement informés de l'évolution des dispositions prises par les autorités pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 et à appliquer celles-ci immédiatement et dans leur intégralité. Dans la mesure du possible, prenez contact avec votre association professionnelle et consultez les sites officiels de lutte contre le Corona virus.

- La FSMA reste en contact permanent avec les associations professionnelles représentatives du secteur afin d'analyser l'évolution de la situation.
- Eu égard aux circonstances difficiles et inédites dans lesquelles le secteur financier FSMA s'abstiendra, évolue actuellement. la dans les prochaines semaines, d'entreprendre toute initiative qui pourrait avoir pour conséquence d'alourdir le fonctionnement des intermédiaires et prêteurs soumis à son contrôle. Par exemple, la FSMA ne lancera plus des demandes d'informations de grande ampleur dans le cadre dans son contrôle usuel.

Cette décision sera réévaluée périodiquement en fonction de l'évolution de l'épidémie.

 Malgré le caractère exceptionnel de la situation et des difficultés que celle-ci pourrait engendrer pour les entités sous contrôle, la FSMA attend des intermédiaires et des prêteurs qu'ils continuent à se conformer scrupuleusement à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Les problèmes rencontrés du fait de l'épidémie ne pourront en aucun cas justifier des pratiques ou comportements contraires aux réglementations en vigueur qui nuisent à la protection des consommateurs ou portent entrave à la confiance légitime que ceux-ci peuvent avoir dans le secteur financier.

A l'instar des autres autorités de contrôle à l'étranger, la FSMA procédera le cas échéant à une mise à jour de cette communication en fonction de l'évolution de la situation et des mesures adoptées par les autorités.

Veuillez, Madame, Monsieur, agréer nos salutations distinguées.

Pour le comité de direction de la FSMA,

Jean-Paul Servais, Président.





Copyright © 2020, All rights reserved.

Our mailing address is:

newsletter@fsma.be

Editeur responsable : Jean-Paul Servais, Rue du Congrès 12-14, 1000 BRUXELLES